



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-2-1

Référence au processus :
Décision de radiodiffusion CRTC 2008-222

Autres références :
2009-2, avis public de radiodiffusion CRTC 2007-66, avis d'audiences publiques de
radiodiffusion CRTC 2007-13 et 2008-1

Ottawa, le 16 janvier 2009

Avis d'audience

31 mars 2009
Gatineau (Québec)

Réexamen de la décision de radiodiffusion CRTC 2008-222 Modification à l'article 2

À la suite de l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-2 du 8 janvier 2009, le
Conseil annonce ce qui suit :

L'article suivant est modifié et le changement est en caractère gras :

Article 2

Ottawa (Ontario)
N° de demande 2007-1203-5

Demande présentée par Frank Torres, au nom d'une société devant être constituée, en
vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de
radio FM commerciale de langue anglaise à Ottawa.

Examen de la demande :

Skywords Media
10, Lindbergh Private
Ottawa (Ontario)

Secrétaire général

*Le présent document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également
être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant :*
<http://www.crtc.gc.ca>.